

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 14 février 2014
(convocation du 3 février 2014)

Aujourd'hui Vendredi Quatorze Février Deux Mil Quatorze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISSON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL PUECH Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANÇOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MADRELLE Nicolas, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. VERNEJOUL Michel, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIER Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUVEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30
M. DUPRAT Christophe à M. GAUTE Jean-Michel à partir de 12 h 20
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. QUERON Robert à partir de 10 h 55
M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 00
M. LAMAISSON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain à partir de 11 h 10
M. SOUBIRAN Claude à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 20
M. BONNIN Jean-Jacques à Mme BONNEFOY Christine
M. BOUSQUET Ludovic à Mme BREZILLON Anne
M. BRUGERE Nicolas à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 10
Mme CAZALET Anne-Marie à M. MOGA Alain
Mme COLLET Brigitte à M. SOLARI Joël à partir de 12 h 20
M. DAVID Jean-Louis à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 11 h 25
Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique à partir de 12 h 05
M. DELAUX Stephan à M. DAVID Yohan à partir de 12 h 20

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11 h 05
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle à partir de 10 h 50
Mlle EL KHADIR Samira à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10 h 30
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 35
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme LIRE Marie-Françoise
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL PUECH Clément à partir de 11 h 40
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
Mme LAURENT Wanda à Mme PIAZZA Arielle
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à M. BRON Jean-Charles
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine jusqu'à 10 h 15
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. REIFFERS Josy à Mme WALRYCK Anne
M. RESPAUD Jacques à M. ROUVEYRE Matthieu jusqu'à 10 h 15
Mme SAINT-ORICE Nicole à M. SIBE Maxime

EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

LA SEANCE EST OUVERTE

Caisse et secours d'entraide des sapeurs pompiers - convention du 26 novembre 2001 - Avenant n°13 relatif à la subvention 2014 - Décision - Autorisation

Monsieur GAÜZERE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Par délibération 2001/0861 du 12 octobre 2001, vous avez autorisé Monsieur le Président à signer une nouvelle convention avec Monsieur le Président de la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-corps des Sapeurs-pompiers de la Communauté urbaine de Bordeaux pour le versement de la subvention annuelle due par notre Etablissement Public au titre des avantages acquis.

L'article 2 de ladite convention, signée le 26 novembre 2001, précise les modalités de calcul du montant de cette subvention.

Ainsi, cette participation plafonnée à 274 409 € lors du transfert des 862 Sapeurs-pompiers professionnels, le 1^{er} août 1999, doit être réduite chaque année au prorata du nombre de décès, départs à la retraite, démissions ou mutations vers un autre Service Départemental, des adhérents.

Par délibération du 28 juin 2013, vous avez autorisé la signature de l'avenant n°12 relatif à la subvention 2013 pour un montant de 171 970,68€.

Aujourd'hui, il convient au titre de 2014, de fixer le montant de la subvention annuelle, étant donné que le nombre de bénéficiaires de la Caisse de Secours est de 465 agents au 31 décembre 2013.

De plus, le montant de référence (274 409 €) reste indexé sur la valeur du point de rémunération de la fonction publique pour l'indice 100.

Ainsi, le montant de la subvention 2014 est calculé de la façon suivante :

Montant de référence : $\frac{274\,409\,€ \times 5556,35\,(1)}{5\,142,76\,€\,(2)} = 296\,477,46\,€$

1. Valeur de la rémunération annuelle de l'indice 100 de la fonction Publique connue en janvier 2014.
2. Valeur de la rémunération annuelle de l'indice 100 de la fonction Publique en juillet 2001.

Montant de la subvention 2014 :

$$\frac{296\,477,46\text{ €} \times 465\text{ agents}}{862\text{ agents}} = 159\,932,73\text{ €}$$

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Vu la délibération 2001/0861 du Conseil de Communauté du 12 octobre 2001,
Vu la convention signée le 26 novembre 2001 avec Monsieur le Président de la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-cors des Sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine de Bordeaux, conformément à la délibération précitée,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que le versement de cette subvention est la stricte application du jugement du Tribunal Administratif de Bordeaux en date du 6 février 2001, et que l'avenant n°13 à la convention du 26 novembre 2001 est relatif à cette subvention 2014.

DECIDE

Article 1 :

D'accorder une subvention d'un montant de 159 932,73 € à la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-cors des Sapeurs-pompiers de la Communauté urbaine de Bordeaux au titre de l'année 2014.

Article 2 :

D'autoriser le Président de la Communauté urbaine de Bordeaux à signer avec le Président de la Caisse de Secours et d'Entraide de l'ex-cors des Sapeurs-pompiers de la Communauté urbaine de Bordeaux l'avenant n°13 à la convention du 26 novembre 2001 et relatif à cette subvention 2014.

Article 3 :

D'imputer la dépense correspondante sur le Budget Principal 2014 – Chapitre 65 – Article 658 – Fonction 1130 – CRB GB00.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 14 février 2014,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-MARC GAÜZERE

REÇU EN PRÉFECTURE LE
26 FÉVRIER 2014

PUBLIÉ LE : 26 FÉVRIER 2014